

1. Généralités

Il n'existe que des prénoms et des noms de famille

2. Port du nom dans le cas des conjoints

Il n'existe aucun nom de famille commun lors de la conclusion du mariage.

3. Port du nom dans le cas des enfants

Les enfants légitimes reçoivent le nom du père.

Les enfants illégitimes reçoivent le nom de la mère.

4. Particularités

-

5. Exemples

Passeport de l'homme : Ahmad Delgir

Enregistrement en Suisse : Ahmad Delgir

Passeport de la femme : Jalili Zeini

Enregistrement en Suisse : Jalili Zeini

Passeport de l'enfant : Reza Delgir

Enregistrement en Suisse : Reza Delgir

6. Caractères non-latins et non-cyrilliques: transcription appliquée par les offices des passeports

D'après les renseignements reçus auprès des autorités compétentes, plusieurs systèmes de transcription sont utilisés.